

## **COMMENT FAIRE PARTICIPER LA SCIENCE À LA DÉCISION POLITIQUE ?**

par Yves **Le Déaut**<sup>1</sup>

À l'exception de quelques occasions marquantes, comme la discussion de la loi sur l'interdiction de l'absinthe du 16 mars 1915, qui s'est appuyée sur des travaux de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, l'irruption de la science dans le champ de la vie politique est un phénomène assez récent. La Science relevait de la décision gouvernementale pour son organisation sans trop susciter de débats, comme l'ont illustré la création du CRNS par le décret du 19 octobre 1939, ou celle du CEA par l'ordonnance du 18 octobre 1945. Au tournant des années 70, suite au choc pétrolier, et au travers des questions de société soulevées par l'avortement et la pilule, le débat parlementaire a commencé à aborder plus fréquemment certains domaines de la science. Plus tard, la diffusion de l'informatique, ou le lancement du « plan câble » ont commencé à faire de l'impact des évolutions scientifiques et technologiques sur la société un sujet d'intérêt politique.

La création de l'OPECST en 1983 a marqué le besoin des responsables politiques de disposer d'une structure de confiance pour les éclairer sur les questions scientifiques et technologiques pouvant avoir des enjeux politiques. L'OPECST a pris ses marques progressivement, en développant son influence grâce à son apport essentiel pour la législation sur quelques thèmes-clés : la gestion des déchets nucléaires, la sûreté nucléaire, la bioéthique. Désormais, sa crédibilité lui permet de couvrir une large étendue de domaines, et l'Office remplit de surcroît une véritable fonction de médiation entre la communauté scientifique et le monde politique.

Les méthodes de travail de l'Office reposent sur la participation des acteurs de la Science à l'investigation des rapporteurs parlementaires. Ces méthodes servent de modèle pour certains aspects du travail parlementaire en général, et pour les autres organismes en Europe chargés d'évaluer les questions scientifiques pour le compte de leur parlement national. On peut s'interroger en conclusion sur la pérennité de ce modèle, reposant sur des circonstances de fonctionnement assez exceptionnelles.

---

<sup>1</sup> Vice Président de l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST).